



## CAISSE DES ECOLES DE PITHIVIERS LE VIEIL

### Extrait du registre des délibérations

Département du Loiret  
Arrondissement et canton  
de Pithiviers  
Communauté de communes  
du Pithiverais

**Séance du six décembre deux mille vingt deux**

**N° D-0056/2022**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Date d'affichage : 7 décembre 2022

Vote
Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, BARBIER Marie-Claude, LAIZEAU Boris Adjoints, BORE Laura, SURATEAU Céline

**Absents excusés** :

Monsieur MENARD Eric pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris

**Secrétaire de séance** : Monsieur LAIZEAU Boris

**Virements de crédits**

Afin de procéder à des régularisations comptables, il est nécessaire de réaliser les virements de crédits suivants :

- Augmenter le compte 1311 (Etats et établissement nationaux) de 2 150.00 €
- Diminuer le compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) de 2 150.00 €

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le virement de crédits présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

